

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 FÉVRIER 2023 À 18H30

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra Salle du Conseil Municipal de la Ville de Saumur aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, ci-joints, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 0 Approbation des procès-verbaux des précédentes séances de Conseils Municipaux
- 1 Conseil Municipal – Règlement intérieur – Modification
- 2 Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples Canton de Saumur Sud – Modification des statuts – Avis du Conseil Municipal
- 3 Groupement d'Intérêt Economique "Saumur GIE" entre la SPL Saumur Val de Loire Tourisme, la SPL Saumur Agglopropreté, la SPL Saumur Agglobus et la SEMA-E - Création - Autorisation du Conseil Municipal
- 4 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2021
- 5 Financement des écoles privées sous contrat d'association - Contribution de la Ville aux OGEC - Exercice 2023
- 6 Adhésion au groupement de commande pour la confection de caisses de transport, manutention et accrochage d'œuvres d'art dans le cadre de l'exposition temporaire "Buvons ! La faïence raconte le vin"
- 7 Château-Musée - Restauration des collections – Programme 2022 – Demande de subvention
- 8 Restauration du tableau et de son cadre – La Soupe Populaire de F. LUZEAU - Demande de subvention
- 9 Modification du règlement d'attribution de subventions aux associations

- 10 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et les services de télécommunication (téléphonie fixe et téléphonie mobile) entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, les communes de Saumur, Doué en Anjou, Gennes Val de Loire et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur - Avenant
- 11 Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Rapport définitif
- 12 Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Adoption des attributions de compensations définitives 2022 et provisoires 2023
- 13 Avenant à la convention Etat-Région pour la restauration d'édifices protégés au titre des Monuments Historiques de la Ville de Saumur
- 14 Micro-forêts urbaines - Demande de subvention - Dispositif Régional "Une Naissance Un Arbre"
- 15 Etude complémentaire - Côteau du Gaillardin - Demande de fonds au titre du Fonds de Prévention pour les Risques Naturels Majeurs (FPRNM)
- 16 Agence France Locale - Garantie à première demande - Exercice 2023
- 17 Personnel Municipal – Modification du tableau des emplois et des effectifs
- 18 Renouvellement de la mise à disposition de personnel auprès du Groupement d'Action Sociale
- 19 Renouvellement de la mise à disposition de personnel communal auprès du CCAS - Résidence autonomie Clair Soleil et EHPAD La Sagesse
- 20 Mise à disposition d'un personnel communal au sein du CCAS – Maison pluridisciplinaire de santé
- 21 Mise à disposition d'un personnel communal auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Direction des Politiques Sportives
- 22 Extension du forfait mobilités durables
- 23 64 rue Léonce Malécot à Bagneux – Acquisition d'une parcelle appartenant à Mesdames DALIFARD Caroline et Gwenola (**sous réserve**)
- 24 Boulevard de la Marne à Saumur – Parc photovoltaïque – Avenant au bail emphytéotique au profit de la société Centres Photovoltaïques PS3
- 25 Boulevard de la Marne à Saumur – Echange de parcelles entre TOTAL MARKETING France et la Ville de Saumur

- 26 Lieudit La Butte à Ricasseau à Saumur – Acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts BESLOT
- 27 Inventaire des zone humides sur le bassin du Thouet et les masses d'eau liées à la Loire – Validation
- 28 Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Regroupement des écoles Charles Perrault et Petit Poucet – Concours de maîtrise d'œuvre

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le mercredi 1^{er} février 2023

Le Maire de la ville de Saumur



Jackie Goulet

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).